



Permis de visite d'un avocat

Par **Visiteur128614**, le **24/01/2018** à **19:21**

Bonsoir, mon frère es en maison d'arrêt depuis le 16 octobre 2017, il avait un avocat commis d'office mais nous avons pris peu de temps après un autre avocat qui a eu l'autorisation du juge pour visiter mon frère depuis mi octobre 2017 mais apparemment la maison ne lui a toujours pas donné le permis de visite, est-ce normal ?
De plus, l'avocat prend un forfait de 10000€ sans contrat, est-ce une tarification réglementaire ?
Je remercie par avance, cordialement

Par **alain38**, le **26/01/2018** à **08:11**

Bonjour Stéphanie,
Le second avocat ne fera rien (dossier, parloir,...), hormis des promesses, tant que vous ne lui aurez pas versé d'argent...
Il me semble qu'une convention d'honoraires est souhaitable, et évitera des malentendus financiers futurs....
Attention aux profiteurs opportunistes que des prévenus appellent parfois saineurs et non seigneurs en Assises, lorsqu'ils s'aperçoivent des "compétences" de leurs avocats.
Sachez qu'il n'y a pas d'urgence vitale à se précipiter chez le premier avocat "recommandé", prenez le temps de plusieurs consultations avec des éléments "clés" du dossier pour comparer les devis et stratégies (hormis les crimes de sang indéfendables bien sur)....